

AVIS D'IMPÔT 2018

TAXE D'HABITATION

votée et perçue par la commune et divers organismes

CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC

votée par le Parlement et versée aux entreprises de l'audiovisuel public

IMPORTANT

À la suite de la réforme nationale de la taxe d'habitation, vous bénéficiez pour cette année d'une réduction de 30 % de cet impôt. Toutefois, l'une au moins de vos collectivités locales ayant augmenté son taux ou supprimé des avantages vous concernant, votre gain est diminué de 2 €.

Votre taxe d'habitation est donc de 512 €. Sans cette réforme, elle serait de 729 €.

M DELPY ANDRE MARCEL
OU MME DELPY ANNE-MARIE
1 RUE DU STADE
81120 REALMONT

Vos références

N° fiscal (vous) (C) : 19 20 691 623 011
N° fiscal (conjoint) (C) : 18 76 231 823 277
Référence de l'avis : 18 81 7060661 88
Numéro de contrat de prélèvement : M2 81 0024230 02
RUM* : FR46ZZZ005002M281002423002
Identification de votre imposition :
Département : 810
TARN
Commune : 222
REALMONT
Lieu d'imposition : 0132
1 RUE DU STADE
Numéro FIP : 810 79 71 1414496789 3
Numéro de rôle : 770
Date d'établissement : 05/10/2018
Date de mise en recouvrement : 30/09/2018

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT REMBOURSÉ 114,00 €

Détail du montant remboursé

Montant de votre taxe d'habitation 512,00 €
Montant de votre contribution à l'audiovisuel public 139,00 €
Acomptes mensuels versés 765,00 €

Compte à débiter :

FR76 1313 5000 8004 1959 8507 563

M OU MME DELPY ANDRE MARCE

CE MID PYRENEES TOULOUSE

Vous serez remboursé prochainement par virement sur votre compte

AVIS D'ÉCHÉANCES 2019

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2019 pour la taxe d'habitation et la contribution à l'audiovisuel public seront les suivants :

15 JANVIER 2019	65,00 €	17 JUIN 2019	65,00 €
15 FEVRIER 2019	65,00 €	15 JUILLET 2019	65,00 €
15 MARS 2019	65,00 €	16 AOUT 2019	65,00 €
15 AVRIL 2019	65,00 €	16 SEPTEMBRE 2019	65,00 €
15 MAI 2019	65,00 €	15 OCTOBRE 2019	65,00 €

Vous êtes titulaire d'un contrat de prélèvement mensuel pour le paiement de la taxe d'habitation sur votre résidence principale. Pour vérifier votre éligibilité à la réforme nationale de la taxe d'habitation de 2019, un simulateur est disponible sur impots.gouv.fr. Si vous êtes bénéficiaire, vous pouvez réduire le montant de vos prélèvements mensuels de 2019 en vous connectant à votre espace particulier sur ce même site à la rubrique «Payer», «Modifier mes prélèvements, moduler mes mensualités».

OCCUPANT(S)				
Identifiant	Désignation	Nature	Revenu (RFR)	Parts-année
810797114144967893	M DELPY ANDRE MARCEL ET MME DELPY ANNE MARIE	S	27307	2,50 7

TAXE D'HABITATION 2018	Commune	Syndicat de communes	Intercommunalité	Taxe spéciale d'équipement	Taxe GEMAPI	
Valeur locative brute	3379		3379	3379		
Valeur locative moyenne	2862		2862	2862		
A •Général à la base			346			
B •Personne(s) à charge						
A - Par personne rang 1 ou 2	10 %		10 %			
T pour personne(s)						
E - Par personne rang 3 ou +	15 %		15 %			
M pour personne(s)						
E •Spécial à la base						
N •Spécial handicapé						
S						
Base nette d'imposition	3379		3033	3379		Total des cotisations
Taux d'imposition 2018	9,23 %		13,36 %	0,144 %		722
Cotisations 2018	312		405	5		
Cotisations lissées						
Dont Majoration Rés. Secondaires						
Taux d'imposition 2017	9,23 %		13,36 %	- %		
Rappel cotisations 2017	308		400	-		
Variation en valeur	+4		+5	+5		
Variation en pourcentage	+1,3 %		+1,25 %	- %		
EVOLUTION DES IMPOSITIONS ENTRE 2017 ET 2018						
	ANNEE 2017	ANNEE 2018	En valeur	En pourcentage	Frais de gestion	+ 7
					Prélèvements :	
(a) Cotisations	715	729	+14	+1,96 %	- pour base élevée	
(b) Allègements	0	217	+217	- %	- sur rés. secondaires	
(c) = (a) - (b) Somme à payer	715	512	-203	-28,39 %	Plafonnement	
					selon le revenu	
					Dégrèvement TH	- 217
LOCAUX TAXES : NOMBRE 1						
REGIME P						
Identifiant	Nature	DF	AFF	VL revalorisée	Montant de votre impôt	512
2220105966K	Maison		H	3379		

À la suite de la réforme de la taxe d'habitation, vous bénéficiez en 2018 du nouveau dégrèvement (voir détails sur la notice).

MONTANT DE LA CONTRIBUTION A L'AUDIOVISUEL PUBLIC DUE EN 2018	139
Vous occupez au 1er janvier une résidence équipée d'un poste de télévision.	

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** :
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** :
 Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :
 • Sur le paiement de votre impôt :
 TRESORERIE DE REALMONT
 2 BIS BOULEVARD CARNOT - BP 29 81120 REALMONT
 Tél : 05 63 55 52 93
 • Sur le montant de votre impôt :
 SERVICE IMPOTS PARTICULIERS ALBI - S.A.I.D. 2EME SECTEUR
 209 RUE DU ROC - 81014 ALBI CEDEX 9
 Tél : 05 63 48 89 89

*(Service 0,06 € / min + prix appel)